



PROGRAMME DE FORMATION : Travail en hauteur

Objectif Général :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour réaliser en sécurité des travaux en hauteur, en vue d'obtenir, après évaluation, un avis d'aptitude.

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de :

- d'identifier les risques de chute selon l'environnement et la nature des travaux à réaliser,
- de maîtriser les règles de sécurité aux accès, travaux et déplacement en hauteur
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle) - d'utiliser des EPI

Textes de référence :

Loi du 31/12/91 ; Loi du 31/12/93 ; Décret du 06/05/95 ; Code du travail (articles L4121-1 ; R4224-5 et R4214-2) ; Décret du 8 janvier 1965 ; Directive européenne 2001/45/CE ; Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 ; Arrêté du 21/12/2004 ; Recommandation R 408

Public :

- Public : Tout salarié réalisant des travaux en hauteur.

Pré requis :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur.

Durées préconisées :

Durée nécessaire	Profil du stagiaire	Débutant
Réf. FOPCOS		FTH1
Théorie		0.5
Pratique/Test		0.5
Total en jour		1

Lieux de formation :

en intra* sur le site de l'entreprise ou sur l'un de ses chantiers ;
(*Formation en intra réservée à un **groupe de 8 salariés maximum** d'une seule entreprise. Le coût est forfaitaire, les locaux et matériel mis à disposition par le client. Les dates déterminées conjointement et les contenus sont adaptables en fonction de vos besoins et attentes.)

Programme détaillé :

La formation théorique :

- Le cadre législatif et réglementaire,
- Les devoirs et responsabilités de chacun,
- Les risques de chutes de hauteur
 - Les facteurs de chute de hauteur (Où, quand, comment ?)
 - Les accidents dus aux chutes de hauteur
 - Calcul simple des effets dynamiques d'une chute
 - Description des risques
 - Prévention des risques
 - Les E.PI. (Equipements de Protection Individuelle)
 - Cadre réglementaire relatif aux équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
 - Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Savoir s'équiper, savoir s'assurer, savoir choisir son EPI adapté au travail à réaliser en fonction des risques identifiés
- Les différents types de mesures de prévention
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes
 - Spécificités du harnais : Description, conditions d'utilisation (usages réservés et interdits).
 - Le système de liaison (longes, antichute mobiles, antichute à rappel automatique, absorbeur d'énergie)
 - Les points d'ancrage, les connecteurs ancrages pour EPI (mousquetons, etc.)
 - Maintenance et vérification des équipements ; enregistrement
 - Signes précurseurs d'anomalie.

La formation pratique :

- Processus d'utilisation.
- Tests de bon fonctionnement.
- Conduite à tenir en cas d'urgence ; les gestes d'urgence.
- Notions de premiers secours
- Exercices et mises en situation
- Mesure et validation des acquis
- Vérification et validation des gestes et comportements de chaque stagiaire lors des différents exercices

L'évaluation : Evaluation d'aptitude.

Nos formations intègrent :

- la remise à chaque stagiaire d'un document pédagogique,
- l'établissement de l'attestation de formation,
- la remise à l'employeur, d'un avis d'aptitude pour chaque participant ayant réussi son examen,
- en cas d'échec, une proposition de plan de formation pour combler les lacunes détectées

Matériel et accessoires nécessaires :

- Pour la formation théorique : une salle de formation avec tables et chaises en nombre suffisant,
- Pour les formations pratiques et l'examen :
- Un chantier école et les EPI couramment utilisés pour les travaux en hauteur

Equipement individuel des participants :

- tenue de travail,
- Harnais de sécurité individuel et EPI personnels.

Recyclage : préconisé tous les 3 ans.

Tarif par jour de formation/évaluation :

Nous contacter.

Nos tarifs ne comprennent pas :

Les frais des stagiaires (restauration, déplacement, hébergement).
Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des formateurs dans un rayon \geq à 150km de notre siège social.